

Commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale - année scolaire 2015-2016

NOR : MENE1520515N
note de service n° 2015-150 du 2-9-2015
MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

L'année 2014 a marqué l'ouverture du cycle commémoratif du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Ce temps mémoriel, qui se poursuivra pendant l'année scolaire 2015-2016, est porteur de plusieurs enjeux importants, précisés dans la [note de service n° 2013-094 du 7 juin 2013](#) parue au Bulletin officiel n° 24 du 13 juin 2013 :

- la compréhension d'une épreuve qui engagea l'ensemble de la société française ;
- la transmission de cette mémoire aux Français d'aujourd'hui ;
- l'hommage rendu à ceux qui vécurent la guerre et firent le sacrifice de leur vie ;
- l'appréhension du conflit dans la perspective d'une histoire nationale et européenne partagée.

L'éducation nationale prend pleinement part à cette commémoration et s'applique à transmettre aux jeunes générations l'Histoire et les mémoires de ce conflit. Elle s'appuie, d'une part, sur les enseignements en classe depuis l'école primaire jusqu'au lycée et, d'autre part, sur les actions éducatives.

Je vous rappelle que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est membre fondateur du Groupement d'intérêt public (GIP) Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale chargé de mettre en œuvre les commémorations de ces événements. Le GIP accompagne la coordination des projets pédagogiques menés par les classes et les établissements par le biais des comités académiques du Centenaire pilotés par les référents académiques « mémoire et citoyenneté ».

La mobilisation de la communauté éducative s'est ainsi traduite entre 2013 et 2015 par :

- la labellisation de 857 projets pédagogiques soumis à la Mission du Centenaire par les écoles et établissements scolaires du second degré ;

- l'implication des élèves lors des cérémonies commémoratives sur les hauts lieux de mémoire de la Première Guerre mondiale et devant les monuments aux morts des communes à l'occasion des temps forts de commémorations internationales, nationales et locales.

L'année 2016 marque le deuxième temps fort des commémorations de la Première Guerre mondiale. Elle s'inscrit notamment dans le souvenir de la bataille de Verdun et de celle de la Somme, deux évènements majeurs qui ont laissé une empreinte mémorielle très forte en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans de nombreux autres États.

Les équipes éducatives sont invitées à participer à ce travail commémoratif en privilégiant une approche interdisciplinaire, si possible internationale, et en s'appuyant sur les outils mis en place en 2014 ainsi que sur les objectifs pédagogiques portés par l'école de la République, notamment dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

1. Des actions éducatives nationales

1.1. Pour les écoles : **le concours « Les petits artistes de la mémoire » du Centenaire**

Les classes de CM2 sont encouragées à participer au concours « Les petits artistes de la mémoire » du Centenaire organisé en 2015-2016 par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) en lien avec la Dgesco et la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Cette action éducative, qui suscite depuis plusieurs années un vif intérêt sur l'ensemble du territoire, permet aux enseignants de faire travailler les élèves sur le parcours de guerre d'un combattant de leur commune et d'élaborer un carnet artistique sur le modèle de celui de l'artiste combattant Renfer.

Pour la session 2015-2016, les équipes pédagogiques sont invitées à porter leurs réflexions sur la **bataille de Verdun** et sur **l'héritage du conflit dans le cadre de la construction européenne**.

1.2 Pour les collèges et les lycées : **le concours « EUstory Verdun 2016 »**

Les élèves des classes de 4e et 3e de collège et ceux des classes de tous les lycées sont invités à participer au concours « EUstory Verdun 2016 » pour l'année scolaire 2015-2016.

Ce concours d'histoire à dimension franco-allemande et européenne, soutenu par la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), le Goethe Institut et l'Institut Français en Allemagne, est porté par la Fédération des Maisons franco-allemandes, la Fondation Körber, Notre Europe - Institut Jacques-Delors et l'Association des professeurs d'histoire-géographie (APHG). Il s'inscrit dans le réseau européen de concours d'histoire « EUstory » qui permet aux jeunes lauréats du concours de participer dans un deuxième temps aux History Camps, séminaires d'histoire européenne.

A l'occasion du centenaire de la bataille de Verdun, les élèves sont invités à étudier la question suivante : « **Verdun 2016 - lieu de mémoire européen ?** ».

Les élèves sont invités à interroger l'expérience des civils et des combattants issus de France, d'Allemagne ainsi que d'autres pays d'Europe et du monde, lors de la Grande Guerre, et de

réfléchir en particulier à la place de la bataille de Verdun dans l'histoire européenne. Chaque groupe d'élèves participant est encouragé à travailler en partenariat avec un groupe d'élèves allemands souhaitant travailler sur le même thème. Les groupes français et allemands inscrits peuvent s'associer avec des groupes d'élèves issus d'autres pays européens.

2. Une labellisation nationale des projets pédagogiques remarquables

Les comités académiques du Centenaire proposent les projets les plus marquants à la labellisation de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Les projets peuvent porter sur tous les thèmes relatifs à la Première Guerre mondiale. Un intérêt particulier sera accordé aux projets ayant un lien avec les batailles de Verdun et de la Somme. Le comité de labellisation sera également attentif aux projets fondés sur le croisement de l'Histoire et des mémoires locales ou nationales, engagés par différents établissements scolaires français et étrangers.

Les comités académiques adresseront les dossiers sélectionnés à la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale **au plus tard le 15 octobre 2015**. Chaque comité académique définira, dans ce cadre, son propre calendrier et veillera à ce qu'il puisse être porté à la connaissance des équipes éducatives.

Les projets ainsi reconnus pourront être publiés dans l'espace pédagogique du portail national de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Il appartiendra également à chaque comité académique de trouver les modalités appropriées de valorisation des projets à l'échelle de l'académie.

Par ailleurs, les projets labellisés pourront éventuellement recevoir un soutien de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale en complément des financements traditionnels.

3. Ressources pédagogiques utiles

Des informations complémentaires relatives aux grandes orientations commémoratives de l'année 2016, aux ressources utiles, aux dispositifs mis en œuvre et aux différents partenaires en soutien, sont à consulter sur le site Éduscol du ministère et sur le portail de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale aux adresses suivantes :

eduscol.education.fr/centenaire-premiere-guerre-mondiale

centenaire.org/fr/espace-pedagogique

Les ateliers Canopé (ex-CRDP/CDDP) sont des centres ressources mobilisés dans la préparation des commémorations du Centenaire. L'ensemble du réseau organise, **le mercredi 4 novembre 2015**, une journée thématique à l'intention des équipes éducatives portant sur le Centenaire de la Première Guerre mondiale (présentation des outils pédagogiques, sensibilisation aux actions éducatives, conseils pratiques, etc.)

Je vous remercie pour l'intérêt que vous voudrez bien apporter à l'implication de l'ensemble de la communauté éducative dans ce moment important de rassemblement et de cohésion

nationale, qui prend un relief particulier dans le cadre de la grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine